

PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE
AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES
ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Madame, Monsieur,

La Région SUD PACA, désormais compétente en matière de transports scolaires, a décidé des tarifs suivants de la carte de transports pour cette année scolaire 2021/2022 :

- 90 euros par enfant ;
- 45 euros par enfant pour les familles à revenus modestes et/ou familles nombreuses (au lieu de 10 euros auparavant).

Depuis l'année 2018/2019, date à laquelle la Région a pris la compétence Transports scolaires et a augmenté les tarifs, la commune de Savines-le-Lac apporte un soutien financier aux familles pour les aider à faire face à l'augmentation significative de cette charge.

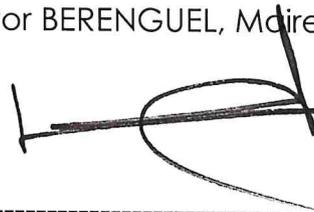
Parce que ces coûts restent une charge non négligeable pour les foyers, j'ai souhaité que la commune de Savines-le-Lac maintienne son soutien financier pour cette nouvelle année scolaire. Le montant de l'aide sera déterminé en fonction du montant des frais de transports scolaires dont chaque famille se sera acquittée (dans la mesure où il existe des tarifs différents) de façon à ce que soit laissée à la charge de chaque famille la somme de 25 € par enfant (la somme de 10 € par enfant pour les familles s'acquittant d'un tarif à 45 €).

Afin de bénéficier de cette aide, je vous prie de bien vouloir renseigner et retourner en Mairie le bulletin ci-dessous, accompagné des justificatifs demandés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.



Victor BERENGUEL, Maire



NOM DE L'ENFANT :

ADRESSE :

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE FREQUENTE :

PERE : MERE :

MONTANT ACQUITTE POUR LA CARTE DE TRANSPORT :

JUSTIFICATIFS A FOURNIR :

- COPIE JUSTIFICATIF DE DOMICILE
- JUSTIFICATIF / ATTESTATION DU MONTANT DU PAIEMENT
- CERTIFICAT DE SCOLARITE
- 1 RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE